

CHARTRE D'UTILISATION DES VISUELS REGIONAUX FETE DE LA SCIENCE

La Fête de la Science est un événement national initié en 1991 et organisé chaque année par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. A l'échelle régionale des Pays de la Loire, elle est co-organisée par la Délégation Régionale à la Recherche et la Technologie en Pays de la Loire (DRRT) et la Région des Pays de la Loire. Et elle est mise en place par la coordination régionale portée par Terre des Sciences ainsi que les coordinations départementales dont vous dépendez.

Le choix a été fait en région de créer un visuel ligérien propre qui diffère du visuel national. Il est présent sur les affiches (format A3 ou abribus), les banderoles et les goodies produits par la coordination régionale et qui sont à votre disposition (cf. appel à projets). Si ces outils de communication ne suffisent pas vous avez la possibilité de créer vos propres outils. **Vos éléments de communication doivent porter la mention Fête de la Science à partir du moment où ils ont été labellisés.** Des visuels supplémentaires sont à votre disposition (à demander dans le cadre de l'appel à projets) pour vos documents papier ou web. Ces visuels vous seront transmis après la notification de labellisation de votre projet (juin 2019).

La présente chartre d'utilisation des visuels a été élaborée par la coordination régionale à la demande du Comité de pilotage de la Fête de la Science Pays de la Loire. Voici quelques règles à respecter pour l'utilisation de ces visuels :

Visuel carré :



Zone ne pouvant pas subir de modification

Espace mis à votre disposition pour vos informations et vos logos

Bannière horizontale :



Zone pour les logos

Visuel rectangulaire :



Zone ne pouvant pas subir de modification

Espace mis à votre disposition pour vos informations et vos logos

Sur votre document doit également impérativement figurer :

- Le logo de la coordination départementale dont vous dépendez ;
- La mention légale pour la propriété intellectuelle de l'image : « Visuel créé par Nathalie Caroff, Cnam des Pays de la Loire ».

Si ces visuels ne suffisent pas et que vous souhaitez en créer d'autres, vous serez dans l'obligation de les soumettre à validation du Comité de pilotage avant toute utilisation.